

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre 2024 à 18h30 – Mairie

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : **14**

Votants : **14**

Présents : Perrodin Gérard, Bouniol Jean-Louis, Covre Myriam, Engelbert Jean-Michel, Kardoud Leïla, Raby Laurent, Fournier Patrick, Le Chapelain Diane, Reveret Carine, Michel Viallefont, Julie Vanparys-Rotondi, Thebault Alain, Tixier Nathalie, Delorme Tiphaine

Absents avec procuration : 0

Absents : Loïc Mallet

Secrétaire Laurent Raby et Séverine Duchamp secrétaire auxiliaire.

Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal débute à 18h30 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2024 est signé par le Maire et le secrétaire Jean-Louis Bouniol, sans remarques particulières.

TRAVAUX

Sujet 1 – Choix des entreprises suite à appel d’offres (parking du Chassagnol, impasse de La Croix Saint VERNY, chemin des Foisses, étude église) – Délibération 37

Validation de la maîtrise d’œuvre du projet de la rénovation de l’église

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet pour la maîtrise d’œuvre pour un monument historique de la commune : opération de rénovation de l’église.

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l’article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « lorsqu’il n’est pas fait application du 4° de l’article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l’engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l’étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis de maîtrise d’œuvre de ACA ARCHITECTES ET ASSOCIES de 26 035.00 € H.T. montant de la tranche ferme, 83 125.00€ montant de la tranche optionnelle.

Oui l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide :

- D’accepter le devis de ACA ARCHITECTES ET ASSOCIES sous condition des subventions accordées.

Validation de l'entreprise pour les travaux d'aménagement VRD sur le chemin des Foisses et Impasse de La Croix Saint Verny

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets de voirie nécessaires sur la commune. Il est ainsi proposé 4 devis pour les travaux d'aménagement VRD sur le chemin des Foisses et Impasse de La croix Saint Verny.

- L'entreprise CCTP pour un montant de 228 668.90€
- Les entreprises CYMARO/ HUGON pour un montant de 204 869.40 €
- L'entreprise GATP pour un montant de 329 251.25 €
- L'entreprise ROUX pour un montant de 226 557.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de Les entreprises CYMARO/ HUGON pour un montant de 204 869.40 €. Sous condition des subventions accordées.

Validation de l'entreprise pour les travaux d'aménagement VRD sur la rue du Chassagnol

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets de voirie nécessaires sur la commune. Il est ainsi proposé 4 devis pour les travaux d'aménagement VRD sur la rue du Chassagnol.

- L'entreprise CCTP pour un montant de 343 614.05 €
- L'entreprise GATP pour un montant de 240 000 €
- Les entreprises PAVAGE/CYMARO/ HUGON pour un montant de 249 341.85 €
- L'entreprise ROUX pour un montant de 257 114.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de Les entreprises PAVAGE/CYMARO/ HUGON pour un montant de 249 341.85 € Sous condition des subventions accordées.

Décision :
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

FINANCES

Sujet 2 – Marché étude PAD du centre bourg, mise sur plateforme – Délibération 38

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement durable pour le centre-bourg de Le Crest.

Les honoraires seront établis sur la base d'une mission de base selon la loi MOP, et comprendront également le dépôt des dossiers de demandes d'autorisation de travaux.

Le coût prévisionnel des travaux est inférieur à 40 000€ HT.

Décision :
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Sujet 3 – Autorisation de déposer des demandes de subventions – Délibération 40

Le maire expose les projets de travaux pour l'année 2025 :

- 1- Maitrise d'œuvre pour l'église
DRAC/DETR/REGION : pour 26 035.00 € HT
DRAC/DETR/REGION : pour tranche ferme 83 125.00 € HT

- 2- Travaux d'aménagement de voirie sur le chemin des Foisses et l'impasse de La Croix Saint VERNY
DETR/DSIL/FIC/REGION : pour 204 869.40 € HT

- 3- Travaux d'aménagement de voirie rue du Chassagnol
DETR/DSIL/FIC/REGION : pour 249 341.85 € HT

Ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), mais aussi de la Région ou encore des subventions du Département au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC)

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable afin de déposer des demandes de subventions.

Décision :
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

FINANCES

Sujet 4 – Emprunts

Le maire rappelle les différents projets pour l'année 2025.

Il faudra à la suite de la préparation du budget 2025, commencer à prospecter auprès des banques

Sujet 5 – Redevance assainissement (SIAVA) – Délibération 41

Le maire rappelle qu'au niveau gestion de l'assainissement la commune est gérée par 2 syndicats :

- Au sud le SMVVA (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon)
- Au nord le SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon / la commune)

Il apparaît que les tarifs de la redevance assainissement ne sont pas les mêmes du côté SMVVA et SIAVA.

Afin d'harmoniser et de rendre plus équitable cette redevance auprès de l'ensemble de nos administrés, le maire propose au conseil de modifier la taxe d'assainissement du SIAVA progressivement afin d'atteindre le tarif du SMVVA.

- Tarif SMVVA actuel 2.50 € HT/ m3
- Tarif SIAVA actuel 1.85 € HT/m3

Tarif SIAVA proposé par le maire 2.15 € HT/m3

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable afin d'augmenter la part communale du tarif de la redevance assainissement (SIAVA) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Décision :

Pour : 14

Abstention :

Contre :

Sujet 6 – autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget 2025 – Délibération 36

Vu l'article L1612-1 du CGCT, le budget 2025 n'étant pas voté au 1er janvier : Monsieur le Maire demande, qu'afin de procéder au mandatement de factures d'investissement avant le vote du budget 2025, il lui soit donné l'autorisation d'engager des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024, soit 85 278.74€, répartis comme suit

Compte	Désignation	Crédit ouverts	Réalisé	Disponible
2031	Frais d'études	70 000.00 €	6 943.06 €	63 056.94 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	10 000.00 €	- €	10 000.00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000.00 €	2 967.48 €	- 967.48 €
21311	Constructions bâtiments administratives	10 000.00 €	3 880.00 €	6 120.00 €
21316	Constructions équipements du cimetière	600.00 €	- €	600.00 €
21351	Install générales construc. Bât. Publics	28 214.00 €	36 132.63 €	- 7 918.63 €
2138	Autres constructions	12 000.00 €	12 000.00 €	- €
2151	Réseaux de voirie	160 000.00 €	66 349.20 €	93 650.80 €
2152	Installations de voirie	10 000.00 €	4 108.11 €	5 891.89 €
2158	Autres install. Matériel et outill. hique	12 000.00 €	11 427.98 €	572.02 €
2181	Install générales agenc. Et aménag. s	15 000.00 €	2 701.13 €	12 298.87 €
21831	Matériel informatique scolaire	1 000.00 €	- €	1 000.00 €
21838	Autre matériel informatique	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
2188	Divers équipements	23 588.00 €	21 239.68 €	2 348.32 €
2312	Agencement et aménag. De terrains	2 000.00 €	1 080.00 €	920.00 €
2313	Constructions	307 532.24 €	45 244.90 €	262 287.34 €
2315	install, matériel et outill. Techn.	30 000.00 €	141 135.08 €	-113 745.08€

Décision :

Pour : 14

Abstention :

Contre :

SÉCURITÉ

Sujet 7 – Convention de coopération avec le département du Puy-De-Dôme (viabilité hivernale) – Délibération 39

Le maire explique que le département du Puy-de-Dôme a la charge de plus de 7 000 km de réseau routier.

La commune a la charge du domaine public routier communal.

Le département du Puy-De-Dôme ainsi que la commune du Crest mettent en place l'hiver un plan de viabilité hivernale afin de garantir un service de qualité et la sécurité des usagers. (Déneigement et salage en fonction des priorités)

Dans le cadre de leurs circuits de déneigements respectifs, les deux parties peuvent être amenées à emprunter des sections de routes du réseau routier de l'autre partie, sur une faible distance, avant le passage des engins de déneigement du gestionnaire de ces sections.

Pour des raisons d'harmonisation et de sécurité publique, le déneigement est alors pratiqué par la partie qui emprunte en premier les sections de routes même si elles n'appartiennent pas à son propre domaine public routier.

Les interventions du département du Puy-De-Dôme et de la commune Le Crest peuvent donc être complémentaires.

L'exercice harmonisé du service de viabilité hivernale des deux parties a pour finalité d'offrir aux usagers une qualité de service optimale afin de garantir leur sécurité.

En raison des intérêts respectifs des parties, il est donc proposé entre les deux parties une convention de coopération viabilité hivernale, afin de définir les modalités.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable afin que le Maire signe la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Décision :

Pour : 14

Abstention :

Contre :

DIVERS

- Info ENR : une mission de l'association « Combrailles Durable » va étudier la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques sur les parcelles communales situées au sud du village. Conscient des difficultés envisageables avec les ABF, le but de cette démarche est de constituer une étude qui pourrait servir de référence dans le futur. A noter que la proximité avec le poste ENEDIS est un avantage certain pour le futur exploitant.

- rappel de dates : vœux du maire le 17/01/2025 à 19h/essai balayeuse le 19/12/2024 à 9h/repas des aînés le 13/04/2025/ bulletin municipal arrivera en mairie le 18/12/2024

*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h30.

Le Maire,



Gérard PERRODIN

Le Secrétaire,



Laurent RABY